



Gemeng Noumer

Nommern, le 17 avril 2023

## **Information aux habitant·e·s**

### **Pas d'élections le 11 juin 2023 dans la commune de Nommern**

Étant donné que le nombre de candidat·e·s aux élections communales ne dépasse pas le nombre des 9 postes à pourvoir au conseil communal, il n'y aura pas d'élections dans la commune de Nommern le 11 juin 2023. En effet, les 7 personnes ayant déposé leur candidature ont été proclamées élues d'office, tel qu'il est prévu par l'article 206 de la loi électorale. Il s'agit des dames et sieurs Guy Biren, Nicolas Decker, Sophie Diderrich, Jean Peltzer, Lucien Schabot, Ariane Toepfer et Marc Zenners.

En conséquence, les électeurs ayant déjà demandé à voter par correspondance ne recevront pas de documents électoraux. Il s'ensuit qu'il n'y a plus besoin d'envoyer de demandes pour le vote par correspondance pour le 11 juin 2023.

Tel que prévu par la loi électorale, des élections complémentaires auront lieu en vue de pourvoir aux 2 postes vacants au sein du nouveau conseil communal. La date à laquelle se tiendront ces élections nous sera communiquée par la ministre de l'Intérieur, et nous vous tiendrons informés des délais et du déroulement.

Entretemps, les 7 personnes proclamées élues se réuniront en vue d'élire parmi eux les personnes qui revêtiront les mandats de bourgmestre respectivement d'échevins. Cette proposition sera envoyée à la ministre de l'Intérieur, respectivement au Grand-Duc, en vue de procéder à la nomination de ces personnes aux postes respectifs.

Les nouveaux membres du conseil communal seront assermentés après que le nouveau collège des bourgmestre et échevins ait prêté serment entre les mains de la ministre de l'Intérieur. Jusqu'à cette date, le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal actuellement en fonction assureront leurs responsabilités.

### **Le collège des bourgmestre et échevins**